



Conseil Municipal des Jeunes

## Conseil Municipal des Jeunes

Créé en 2015, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) compte un Maire, quatre adjoints et 29 élus au total. Il est l'initiative de différents événements organisés sur la ville, notamment la Journée des droits de l'enfant, le Manga Day, les collectes solidaires. Le conseil est installé pour deux années de mandat.

Des commissions de travail sont organisées environ deux fois par mois pour établir des actions à mener et contribuer ainsi à la vie politique locale. Et une réunion plénière a lieu une fois par trimestre.



### Le CMJ actuel



En novembre 2025, un nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été élu au suffrage universel pour deux ans. Lors de la première réunion plénière, les 29 élus se sont rassemblés pour l'installation du nouveau conseil. Le conseil est élu pour deux ans, mais le maire et adjoints ne sont en poste que

douze mois. Le 15 décembre 2025, un nouveau maire et quatre adjoints ont été élus par les membres du conseil pour un mandat d'un an.



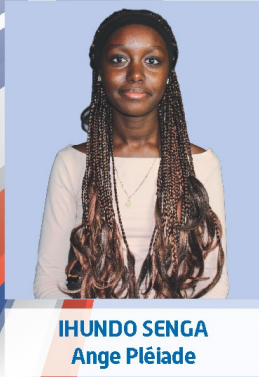
Le Conseil Municipal des Jeunes se compose de quatre commissions :

- Evénements
- Loisirs
- Solidarité
- Qualité de vie

**Vos jeunes élus**

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## LE MAIRE



## LES ADJOINTS AU MAIRE



### COMMISSION SOLIDARITÉ



### COMMISSION LOISIRS



### COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL



### COMMISSION QUALITÉ DE VIE



Vélizy-Villacoublay



## Comment devenir membre du CMJ ?

Pour se présenter, les candidats doivent :

- Etre en classe élémentaire ou au collège : entre le CM1 et la 4e
- Habiter Vélizy-Villacoublay
- Retirer un dossier de candidature / autorisation parentale auprès de l'enseignant, de la vie scolaire du collège ou au service Jeunesse
- Rédiger une profession de foi (motivations, idées, envies, projets?)
- Remettre ces documents à l'enseignant, la vie scolaire du collège ou au service Jeunesse